SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

=======

Direction Générale des Services

=======

Affaires Juridiques

DÉCISION N°80/2015 DU 12 JANVIER 2015

POUVOIR DONNE A MONSIEUR NICOLAS CORDIER DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif;
- VU la délibération n°11/2009 autorisant le Président du Conseil Territorial a agir en justice dans l'instance Société BATI COFFRAGE c/ Collectivité Territoriale, enregistrée sous le n°15/09 devant le Tribunal Administratif;
- VU l'avis d'audience ne permettant pas à la SELARL FLECHEUX et Associés d'être présents pour l'audience se tenant à Saint Pierre et Miquelon le 13 janvier, pouvoir est donné à Monsieur Nicolas CORDIER, Responsable des affaires juridiques de la Collectivité Territoriale, pour la représenter dans cette affaire.

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: Pouvoir est donné à Monsieur Nicolas CORDIER, pour représenter la Collectivité Territoriale dans l'instance Société BATI COFFRAGE c/Collectivité Territoriale, enregistrée sous le n°15/09 devant le Tribunal Administratif

<u>Article 2</u>: La présente décision fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

Pour le Président et par délégation,

Stephane LENORMAND

le 1er Vicd-Présider

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse: BP 4200 - Code postal: 97500 - Ville: Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON Reçu à la Préfectore Le ... 12: 1431: 1445